

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 9 juillet 2015

**Rapporteur :
Madame Isabelle LE BAL**

N° 51

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 17/07/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 17/07/2015 (accusé de réception du 17/07/2015)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Règlement d'utilisation des véhicules de service

La collectivité dispose d'un parc de véhicules de service mis à disposition des agents dans le cadre de leurs activités professionnelles ; afin d'en assurer la bonne gestion, il convient d'adopter un règlement intérieur d'utilisation de ces véhicules.

La collectivité dispose d'un parc de véhicules de service mis à disposition des agents dans le cadre de leurs déplacements professionnels et durant les astreintes. La bonne gestion de ces véhicules, les règles d'utilisation internes, et les contraintes juridiques qui s'imposent à la collectivité et à ses agents, supposent que les utilisateurs soient informés des principes relatifs à leur emploi et leurs missions.

Après avis du comité technique du 27 avril 2015 et après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter le règlement d'utilisation des véhicules de service.

Le maire,

Ludovic JOLIVET